



## COMMUNIQUÉ

Le Syndicat UNSA-Attachés a mis en ligne le 17 avril 2012 sur son site Internet [www.attaches-uns-a.com](http://www.attaches-uns-a.com) un article consacré à un problème d'harcèlement moral et sexuel à la Direction des affaires culturelles. Cet article a été en partie repris par le blog de la CGT <http://daccgtculture.over-blog.com>

Suite à ces mises en ligne, la directrice de la DAC a adressé au Syndicat UNSA-Attachés une lettre de quatre pages accusant le syndicat de tenir des « *propos inconscients* » et d'omettre « *sciemment* » le contexte de l'affaire. Le blog de la CGT est quant à lui menacé par la Mairie de Paris de poursuites judiciaires.

D'autres sites Internet d'informations générales qui avaient repris l'article du Syndicat UNSA-Attachés ont également été menacés par la Mairie de Paris de poursuites judiciaires.

Aucun droit de réponse formulé selon les conditions prévues par la loi n'est à ce jour parvenu aux syndicats UNSA-Attachés et CGT.

Face à une situation gênante, la Mairie de Paris ne réagit donc aujourd'hui que par des menaces et un vocabulaire injurieux.

Les Syndicats UNSA-Attachés et CGT mettent fermement en garde le Maire de Paris et les Directrices et Directeurs de son administration contre toutes manœuvres visant à porter atteinte à la liberté d'expression et à la liberté syndicale.

Les Syndicats UNSA-Attachés et CGT continueront d'informer en toute indépendance l'ensemble des agents municipaux des activités de l'Exécutif parisien et des problèmes que ces actions peuvent poser dans un contexte de crise économique et sociale où les personnels sont particulièrement inquiets.

Les Syndicats UNSA-Attachés et CGT sauront, le cas échéant, répliquer avec force aux intimidations de la Mairie de Paris par tout moyen de droit.

Paris, le 7 mai 2012.

Daniel BROBECKER

Syndicat UNSA des attachés  
des administrations parisiennes

Ida COHEN

Syndicat CGT des cadres  
et techniciens parisiens